

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1272

79 – DEUX-SÈVRES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT

Ventes et cessions

393 407 945 RCS Niort.

GRONDIN AUTOCARS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle, Plaine du Seillereau, 79330 Saint-Varent.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FOUCHE AUTOCARS Société par actions simplifiée Au capital de : 350 000,00 EUR Siège social 10 Allée de la Boulaye Saint-Pierre Montlimart 49110 Montrevault-sur-Èvre immatriculation en cours, est société absorbante GRONDIN AUTOCARS Société par actions simplifiée Au capital de : 100 000,00 EUR Siège social Plaine du Seillereau Zone industrielle 79330 Saint-Varent N° RCS 393 407 945 RCS Niort, est société absorbée Actif : 1 920 433,50 EUR Passif : 1 282 728,12 EUR Actif net apporté : 637 705,38 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération dudit apport, FOUCHE AUTOCARS procéderait à une augmentation de son capital de 233 975 € par création de 6.685 actions nouvelles de 35 € nominal chacune, entièrement libérées. Ces actions seraient attribuées directement à l'associé unique de la société GRONDIN AUTOCARS moyennant un rapport d'échange de 100 actions de GRONDIN AUTOCARS pour 1.337 actions de FOUCHE AUTOCARS. Montant prévu de la prime de fusion : 403 730,38 EUR Date du projet : 28/06/2019 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 08/07/2019, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Angers au nom de la société FOUCHE AUTOCARS Date de dépôt : 09/07/2019, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Niort au nom de la société GRONDIN AUTOCARS.